

Remboursements des psychologues libéraux sur prescription psychiatre, des pédiatres, des médecins traitant, des gynécologues et des sage femmes. Le remboursement des consultations de psychologues par la Sécurité Sociale.

Aujourd'hui, l'efficacité des psychothérapies a été démontrée (troubles anxieux, troubles de santé mentale chroniques et/ou sévères) (1)

« Quand on rapporte l'efficacité clinique au poids morbide des symptômes (on chiffre le nombre d'années de vie gâchées par une dépression), le ratio qu'on obtient place les psychothérapies au premier rang des traitements les plus efficaces » (2).

Reconnaître le travail de la profession des psychologues (notamment les libéraux) reviendrait à prendre en considération la souffrance psychique de la population et les conséquences sociales et économiques qui en résultent. Actuellement l'offre de soins en Centre MédicoPsychologiques (CMP) est insuffisante, encore plus en psychiatrie de l'enfant. Les files d'attente pour un premier rendez-vous deviennent inacceptables en ce qu'elles participent à l'aggravation des troubles ou pire au renoncement aux soins.

Le coût des soins psychologiques en libéral découragent les patients, qui se résolvent à se traiter uniquement avec des médicaments. Faut-il rappeler que la France est le premier consommateur de tranquillisants au monde et le poids des addictions aux substances psychoactives.

Objectifs

1) Promouvoir l'accès pour tous aux soins

Gratuité pour les personnes à revenus modestes, pour les enfants et les adolescents (pour un meilleur bien-être psychiques, moins d'incivilités, moins d'échec scolaire, et surtout une plus grande prévention)

Question de fond: ne faut-il pas maintenir une participation financière, même symbolique, comme valorisant (au sens clinique) l'engagement dans la démarche de psychothérapie?

Gratuité pour les personnes souffrant de maladies somatiques chroniques (cancer, affections de longue durée...) et pour leur entourage proche.

Remboursement partiel pour les autres.

2) Réduire les coûts de santé publique

Le coût de la séance a été estimé à 41 euros, le taux de remboursement par le régime obligatoire à 70% et 60% pour soigner les personnes de 18 à 75 ans souffrant de troubles de santé mentale courants chroniques et/ou sévères. Le coût de la prise en charge psychothérapeutique annuelle s'élèverait à 514 millions d'euros (entre 308 et 347 pour le régime obligatoire), pour traiter 1,033 million de Français, soit 2,3% de la population.

L'estimation des coûts directs et indirects induits par les troubles de santé mentale courants et évitables après le suivi psychothérapeutique fait apparaître que pour 1 euro investi dans le traitement psychothérapeutique, le ratio coût-bénéfice s'élèverait, selon la symptomatologie, entre 1,14 euro (troubles anxieux) et 1,95 euro (dépression majeure) épargnés à la collectivité. Quand on inclut dans le calcul non seulement les arrêts de travail, mais les psychotropes inutilement prescrits (souvent pas ou mal consommés), les vaines consultations à répétition chez les généralistes, les complications somatiques, les effets sur l'entourage (arrêts de travail supplémentaires, troubles psychiques supplémentaires, etc.), la suicidalité, les économies sont énormes.

Nos simulations montrent que pour un euro investi dans la prise en charge d'un adulte dépressif, elles se montent à deux euros. (2)

3) Diminuer la consommation de psychotropes

Moins d'auto-médication et de prescriptions hasardeuses de médecins insuffisamment formés. aux traitements non médicamenteux.

Moins d'effets secondaires.

Moins de dépendance aux anxiolytiques et aux somnifères

Moins d'accidents du travail et de la route.

4) Laisser le libre choix aux patients de la méthode et du thérapeute.

« Les études les plus fiables n'accordent désormais plus d'importance à l'école de psychothérapie testée. L'analyse « en facteurs communs », qui s'est imposée partout, évalue des facteurs qui ne sont spécifiques à aucune (psychanalyse ou thérapie comportementale). Il en ressort un enseignement capital : ce qui optimise l'efficacité d'une psychothérapie, c'

est que les personnes qui y ont recours aient le libre choix et de la méthode et du thérapeute (Luborsky, 1994 et évaluation des psychothérapies : Inserm 2003). Si on les prive de ce choix, l'efficacité de la technique, quelle qu'elle soit, s'effondre. En termes de santé publique, peu importe donc que vous vous confiez à un freudien ou à un comportementaliste. En revanche, il est contre-productif de forcer les gens contre leurs préférences personnelles. (2)

Néanmoins, hormis quelques catégories sociales instruites en la matière, les patients manquent d'information sur les psychologues, les diverses psychothérapies et un bon nombre d'entre eux ne peuvent choisir en connaissance de cause.

Il s'ensuit des abandons précoces dûs à l'inadéquation de l'orientation psychothérapique du praticien avec les aptitudes et les troubles du patient.

Il convient donc d'imaginer un parcours qui permette aux futurs patients d'être conseillés. Le médecin traitant inséré localement, pouvant travailler en réseau avec psychiatre et psychologues cliniciens, semble le plus à même d'évaluer et d'informer sur les diverses démarches possibles.

5) Favoriser les échanges entre partenaires de soins.

Création de réseaux psychiatres, généralistes, médecins du travail et psychologues libéraux. (qui existent de façon informelle vraisemblablement) (3)

Formation continue des thérapeutes, échanges de pratiques pluridisciplinaires.

Prise en charges multiples des patients les plus compliqués (voir la proposition « Pour une prise en compte à plusieurs de la santé mentale »)

6) Reconnaître un rôle aux psychologues cliniciens libéraux en premier recours et après hospitalisation

- Réarticuler les compétences professionnelles en matière de soins psychiatriques et psychologiques.
- Reconnaître un rôle aux psychologues cliniciens en premier recours (Bilan psychologiques, psychothérapies individuelles, familiales, de groupe).
- En examinant la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie.
- reconnaissant le rôle des infirmiers en psychiatrie (année de spécialisation et délégations de tâches).
- affirmant le lien avec les Médecins Généralistes intervenant dans le service psychiatrique comme hors du service.
- La France dispose des 14 300 professionnels nécessaires et habilités à effectuer des psychothérapies, pour traiter cette population. (à l'heure actuelle nombreux sont au chômage ou précaires)

Propositions

1. Première proposition: les patients en Affection de Longue Durée pour troubles mentaux bénéficient du tiers payant chez les psychologues cliniciens qui le souhaitent (convention avec la SS).

2. Deuxième proposition: les patients bénéficient d'une prise en charge partielle de la SS avec ticket modérateur pris en charge éventuellement par les complémentaires, chez les psychologues conventionnés avec la SS, sur indication du médecin traitant, du psychiatre pour les adultes, du pédiatre pour les enfants et du gynécologue et des Sage femmes.

3. Troisième proposition: les patients peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle chez n'importe quel psychologue sur indication d'un psychiatre, médecin traitant, comme cela se pratique déjà chez certaines mutuelles, à la MGEN par exemple

Sources :

- Anne-Marie Thomazeau :
 - <http://www.viva.presse.fr/et-si-la-secu-remboursait-les-consultations-des-psychologues-168804>
- Luborsky, L., Singer, B., Luborsky, L. (1975). Comparative studies of psychotherapies. Is it true that "everyone has won and all must have prizes". Archives of General Psychiatry, 48, 995-1008.
- Rapport inserm 2004, « Psychothérapie: trois approches évaluées »

- (1) « Analyses épidémiologiques et socio-économiques de la situation des psychothérapies en France, en vue de propositions sur les politiques de remboursement des psychothérapies » Anne Dezetter
- Rapport Robiliard « Rapport d'information des travaux de la mission sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie :
 - <http://www.santementale.fr/actualites/les-30-propositions-du-rapport-final-de-la-mission-bobiliard.html>
- Lettre ouverte du psychologue Samuel Dock dans le Huffington Post
- Lettre ouverte de Jérôme Dagut dans le Nouvel Observateur
- (2) Pourquoi il faut rembourser les psychothérapies :
 - http://www.liberation.fr/societe/2014/02/10/pourquoi-il-faut-rembourser-les-psychotherapies_979147
- Par Pierre-Henri Castel , Directeur de recherches au CNRS, épistémologue et historien des sciences , Xavier Briffault , Chercheur au CNRS, sociologue et épistémologue, membre du Haut Conseil de la santé publique et Anne Dezetter , Docteur en santé publique, économiste de la santé :
 - https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00676243v3/file/Soutenance_Dezetter_2012.pdf
- (3) Comment améliorer la coopération entre médecins généralistes et psychiatres ? **Marie-Christine Hardy-Baylé, Nadia Younés** « L'information psychiatrique » 2014/5 Volume 90 | pages 359 à 371

08/03/2016

Ana Richet, Isabelle Binard-Laurent et Hubert Hallé